Le Collectif devient une Association

Le « Collectif » se transforme en Association de type 'Loi 1901' afin de le doter des attributs des associations :

1. Responsabilité reconnue liée à la notion de personne morale
2. Trésorerie avec compte à but non lucratif
3. Conseil d'Administration élu en Assemblée Générale, gérant l'association et prenant les décisions importantes
4. Un Bureau (Président, Secrétaire, Trésorier) gérant l'Association au quotidien.

Les statuts sont désormais déposés et consultables, de même que son CA qui a été élu lors de l'Assemblée du 14/06.

Presentation AG 2017-06-14

Comme expliqué lors de notre AG, grâce à ces nouveaux statuts nous sommes en train de préparer le lancement d'un appel à mobilisation et financement pour soutenir nos futures actions. Une plateforme comme Halloasso pourrait être ainsi utilisée et nous ne tarderons pas à vous en faire part dès que l'opération sera prête.

Enfin, suite aux dernières législatives nous avons rencontré notre nouveau député pour lui présenter notre avis sur le projet , en insistant notamment sur les précautions à prendre sur les aménagements autour de gare.